



Comité Technique Spécial Gendarmerie Nationale
23 juillet 2013

Déclaration liminaire

A l'occasion du CTS-GN du 9 juillet 2013, le SNPC/FO a rejeté le projet de décret portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur. Dès la présentation de la MAP, Force Ouvrière s'est opposé à la modernisation de l'action publique qui n'est ni plus ni moins qu'une RGPP déguisée, car elle en reprend l'ensemble des mesures. La finalité de toutes ces réformes est la réduction d'effectif, donc des économies d'ETP pour l'administration, répondant à une logique libérale, tout ceci en obérant le mal-être des agents.

Sur le périmètre gendarmerie, les effets néfastes pour la composante civile commencent à émerger. Bon nombre de services au sein de nos établissements vont être dépouillés de leur mission impactant de fait le personnel civil.

Le SNPC/FO prend pour exemple la mutualisation des plateformes CHORUS et notamment celle de l'ECASGN du Blanc où pas moins de 34 agents vont être contraint à la mobilité forcée. Malheureusement, ce n'est qu'un début, sachant que de nouveaux projets de mutualisation arrivent. En effet, avec la future création des SGAMI ce sont les CSAG, les affaires immobilières, les bureaux achats-marchés et d'autres compétences qui vont disparaître du périmètre gendarmerie. La réorganisation du commandement territorial de la gendarmerie engagée en zone EST, est pour ainsi dire obsolète. Ayez le courage et l'honnêteté d'expliquer aux agents déjà impactés dans cette zone, qu'une fois de plus, leur repositionnement devra être revu d'ici peu.

Le SNPC/FO pose depuis de nombreux mois la question de la « fameuse cible » de 5000 personnels civils à l'horizon 2017. Sur ce sujet, l'administration n'a jamais répondu clairement. Par contre, la cible de 5000 personnels militaires du corps de soutien est belle et bien atteinte. Le SNPC/FO demande par mesure d'économie la suppression pure et simple des militaires du corps de soutien.

Le SNPC/FO rejette l'ensemble de ces réformes car seul, le personnel civil de la gendarmerie, en subira les conséquences.